



CNESER du 21 septembre 2015

Présidence de Simone Bonnafous (DGESIP) et Roger Genet (DGRI), Animation Abécassis.

Les représentants de GIN ne sont toujours pas nommés.

Proposition d'une règle particulière de fonctionnement sur les motions pour éviter de reproduire le fonctionnement précédent. Ce sera précisé dans le RI.

Point 1 : présentation de la StraNES et de la SNR

Présentation par Sophie Béjean qui précise qu'il s'agit d'une 1^{ère} présentation.

Cette présentation de stratégie est un première en France, prévue par la loi ESR (art. L123.1). Cet exercice de construction de la StraNES a été coordonné avec la construction de la SNR mais ont un objet différent.

Le titre « Pour une société apprenante » est emprunté à Joseph Stiglitz, pour souligner une société qui s'adapte et progresse par la formation. C'est une vision qui donne une place centrale aux établissements (EPSCP).

Le rapport est construit autour de 5 axes stratégiques et 3 leviers principaux. 40 propositions réalistes, concrètes et opérationnelles.

Axes :

1. Elever les qualifications par la FI, FC, apprentissage et recherche
2. Développer l'internationalisation et soutenir la mobilité sortante des plus modestes
3. Favoriser la mobilisé sociale
4. Soutenir la transformation pédagogique et préparer au numérique
5. Promouvoir l'autonomie des étudiants

3 Leviers :

1. Organiser la coopération dans le paysage de l'ES
2. Reconnaître et aider les femmes et hommes dans leur investissement au service des étudiants et de la recherche
3. Développer et diversifier les financements adaptés les financements adaptés au système fiscal et social de notre pays (modèle économique)

La piste des droits d'inscription serait contraire à ce qu'est notre modèle français, dit-elle.

Cette présentation est courte mais fera l'objet d'une discussion plus ample lors d'une séance spécifique. D'ici 15 jours, on précisera la phase de concertation post-rapport. Une séance spéciale du CNESER devrait être organisée.

Présentation de la SNR par Roger Genet.

Il s'agit d'avoir une réflexion prospective sur les priorités de la nation et les défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux en maintenant une recherche fondamentale de haut niveau.. Cette stratégie nationale de recherche est inscrite dans la loi.

L'OPECST contribuera à l'évaluation de la mise en œuvre de cette stratégie.
La StraNES et la SNR seront présentées dans un livre blanc tous les 5 ans (art. 17 de la loi ESR).

Objectifs :

- Fixer les priorités sans chercher à couvrir l'ensemble du champ de la recherche scientifique
- Hiérarchiser les priorités de recherche pour répondre aux grands enjeux socio-éco auxquels est confronté le pays
- Fédérer les acteurs et les faire adhérer à la stratégie nationale
- Démarche participative en mode projet : concertation et implication de la communauté, dialogue avec les entreprises
- Eviter tout travail redondant : coordination avec les réflexions lancées par chacun des ministères concernés

10 grands défis sociétaux ont été définis et 10 GT ont été mis en place :

- Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique,
- Une énergie propre, sûre et efficace,
- Stimuler le renouveau industriel,
- Santé et bien-être,
- Sécurité alimentaire et défi démographique,
- Mobilité et systèmes urbains durables,
- Société de l'information et de la communication,
- Sociétés innovantes, intégrant et adaptatives,
- Une ambition spatiale pour l'Europe,
- Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents.

Séance spéciale StraNES + SNR : soit le 9 novembre, soit le 17 novembre. Envoyer les contributions.

Intervention de Sup'Recherche-UNSA : cf. communiqué du 18/12/2015.

J'insiste sur la qualité du rapport et la méthode de concertation que nous avons appréciée. Nous partageons les principaux objectifs mais nous nous interrogeons sur leur opérationnalisation. Par exemple, l'objectif de 50% de diplômés en L suppose d'avancer en parallèle avec le tissu socio-économique sur les conditions de leur insertion professionnelle. Concernant les moyens, nous continuons de réclamer un rééquilibrage de la dépense moyenne par étudiant à l'université sur celle des post-bac des lycées (STS, CPGE). Concernant l'objectif d'atteindre 2% du PIB consacré à l'ES, nous interpellons sur la réalité de la place de la France vis-à-vis de la moyenne OCDE. La moyenne de la France est gonflée par l'intégration des dépenses liées aux STS et CPGE qui sont non seulement bien plus élevées que pour l'université mais, de surcroît, n'existent pas dans la plupart des autres pays.

Point 2 : PdD relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil

Le quota de droit commun est de 15% pour les organisations de plus de 20 personnels et 3 pour les organisations de moins de 20 personnes. Existe quelques dérogations.

Un autre quota est fixé par la loi, il s'agit du nb de stagiaires par tuteur (3 stagiaires / tuteur). Il fixe également la procédure de demande de dérogation.

Il fixe les modalités de calcul des pénalités financières qui seraient prononcées par l'inspection du travail en cas de non respect (2000€ / stagiaire et 4000 si récidive).

Votes : 32 CONTRE ; 33 Abst. ; 10 POUR dont l'UNSA.

L'UNSA vote POUR car cela va dans le sens de la protection des stagiaires même si les organisations étudiantes réclament un quota plus réduit c'est, selon nous, déjà une avancée. Et par ailleurs, c'est le fruit d'une longue concertation avec l'ensemble des acteurs. Donc, on soutient !

Point 3: Projet d'arrêté fixant les modalités d'accréditation de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France pour délivrer des diplômes nationaux

4 Abst. ; 58 CONTRE (dont l'UNSA) ; 3 POUR

Point 4 : COMUE Bretagne Loire

Sup'Recherche-UNSA intervient pour souligner la taille mastodontique de cette COMUE (7 universités, 15 écoles, 4 organismes ou 1 agence) qui s'étend sur un vaste territoire et qui est administrée par un CA de 48 membres et un CAC pléthorique de 155 membres.

A cela, il convient d'ajouter de nombreux autres organes de gouvernance : un conseil des membres (habituel), des conseils territoriaux (spécifiques), et, au titre V des statuts : « des instances de pilotage opérationnel de l'UBL » (ce qui sous-entend que les instances sus mentionnées ne le sont pas), un comité de direction, des départements de recherche (qui consacrent la disparition du R des UFR ?) et dotés d'une direction et d'un conseil + l'école des docteurs, les ED de l'UBL et les collèges doctoraux de site + des structures transversales aux départements de recherche, ainsi que les directions et services de l'UBL, sans parler des comités et autres organes relatifs au dialogue social (CT, CHSCT, CPE, CCPANT). **Ouf !!! Une véritable usine à gaz !**

Pour ce qui est de la formation, il s'agit essentiellement de coordonner l'offre. Est-ce à dire que toute question relative à l'organisation des diplômes reste la prérogative exclusive des établissements membres ? Réponse oui. Quelle est la composante de référence ? L'UFR ? Pas de réponse claire à ce sujet mais a priori oui. Quid du R de UFR si tout ce qui est relatif à la recherche est centralisé dans la COMUE ?

Vote des conseils et CT ?

Nous n'avons pas les résultats des votes de 2 des établissements qui n'ont d'ailleurs toujours pas été réalisés.

Suspension de séance. Les OS, dont l'UNSA, refusent de prendre part au vote par principe. Il n'est pas acceptable que le nouveau CNESER prenne la mauvaise habitude de s'exprimer alors qu'il ne dispose pas de la totalité des votes des établissements.

Abécassis propose de procéder au vote qui donne le résultat suivant : 3 Pour ; 1 contre ; le reste (dont la totalité des OS) en refus de vote !

Il demande le vote indicatif des GIN : 3 Pour ; 2 Abst.

Les OS demandent une autre suspension de séance. Si le vote n'est pas annulé, les OS envisagent de quitter la séance. Au retour en séance, les OS demandent une non prise en

compte du vote et le renvoi.

Le représentant du cabinet (conseiller social) passe à la tribune : « c'est une séance de rodage pour tout le monde. On fixera un certain nombre de choses dans le RI ». En attendant, il propose de renvoyer ce vote à la prochaine séance (le 19/10) : vote formel sur la COMUE sans débat, sans présentation. Le CNESER sera alors installé pour l'ensemble de ses membres (GIN) + avec un projet de RI.

Après l'incident, le CNESER reprend son cours normal. A noter que les représentants des GIN qui ne sont pas encore tous nommés ni installés, participent (ou non) aux votes selon les OS. Le SGEN-CFDT conteste vertement. Il est procédé alors à 2 votes distincts à titre indicatif pour la suite des dossiers.

Point 5 : Fusion ENSCCF – IFMA Clermont

Vote élus : 25 Pour (dont UNSA) ; 9 Contre ; 12 Abst. ; 2 NPPV

Vote GIN : Pour

Point 6. Projet de dissolution du PRES ParisTech

Vote élus : Pour : 25 (dont UNSA) ; Contre : 0 ; Abst. : 21 ; 2 NPPV

Vote GIN : GIN : Pour : 8 ; Contre : 0 ; Abst. : 5

Point 7. Projet de décret relatif à l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM)

Vote élus : Contre : 27 ; Pour : 12 (dont UNSA) ; Abst. : 7 ; NPPV : à

Vote GIN : Pour : 7 ; Contre : Abst.

Point 8. Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 25 septembre 2013 relatif aux instituts et écoles internes et des regroupements de composantes des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (IUT Bordeaux)

Projet de fusion des 3 IUT de Bordeaux suite à la fusion des universités (17 département, 4431 étudiants, 476 personnels).

Vote : 23 POUR (dont UNSA) ; 20 CONTRE ; 1 ABST ; 1 NPPV

Motions :

- Moyens aux élus CNESER présentée par la CGT. On ne garde que le dernier paragraphe (le SGEN retire la sienne sur les EPIC) : POUR à l'unanimité
- **Motion Budget ESR (lue par Sup'Recherche-UNSA, présentée par la plupart des OS – cf. signataires)**
UNANIMITÉ moins 1 voix (SUD)
- Motion IFREMER (présentée par CGT) : POUR 42 ; ABST. 6 (dont UNSA) ; 3 NPPV
- Motion ZRR (présentée par SNESUP) : 6 Abst. ; 3 NPPV ; 43 POUR

Diplômes de Santé

- Projet de décret relatif à la prise en compte de la situation particulière de certains étudiants inscrits en troisième cycle des études de médecine et en troisième cycle long des études odontologiques dans le déroulement de leur formation universitaire en stage.



CNESER du 21 septembre 2015

- Projet de décret relatif à l'accompagnement des étudiants inscrits en deuxième et troisième cycles des études de santé en situation de handicap et à la prise en compte de la situation particulière de certains étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques dans le déroulement de leur formation universitaire en stage.

Vote commun pour ces 2 décrets qui sont présentés pour des questions logistiques mais ils sont identiques (un pour médecine – décret en conseil d'Etat et un pour pharmacie – décret simple) :
POUR 44 (Unanimité) – GIN : POUR 7 (Unanimité)

- Projet d'arrêté portant habilitation à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste.
- Projet d'arrêté portant habilitation à délivrer le certificat d'orthoptiste

Vote sur les 2 PdA : élus = 12 POUR (dont l'UNSA) ; 29 ABST. ; 1 NPPV / GIN : POUR 4 ; 3 ABST.

S.L.